Mairie de LA CHEVALLERAIS
14 Place de l'Eglise
44810 LA CHEVALLERAIS
☎ 02.40.79.10.12
mairie@lachevallerais.fr
www.lachevallerais.fr

ARRÊTÉ N°2026-153

Arrêté de circulation

Emplacement : 2 rue de Blain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212.1, L.2211.1, L.2212.13.2,
Vu le Code de la Route
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 - Livre 1 - Quatrième partie - « Signalisation de prescription ».

CONSIDERANT la demande formulée par **Mme Stéphanie VEILLON, entreprise EL2D**, sis 2 quater rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU, d'organiser des travaux de raccordement électrique souterrain avec tranchée, à partir du **lundi 7 décembre 2026 et ce pour une durée de 30 jours.**

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter la circulation et le stationnement des véhicules au **« 2 rue de Blain »** dans sa totalité pour le bon déroulement et la sécurité des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont réglementés au 2 rue de Blain **du lundi 7 décembre 2026 au mardi 5 janvier 2027 inclus, de 9 h à 19 h.**

La circulation pourra être alternée au moyen de feux tricolores de chantier et/ou réglementée par une signalisation temporaire adaptée, mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 2 : En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation nécessaires seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Maire de La Chevallerais, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Nozay et Monsieur le Sous-Préfet de Châteaubriant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Chevallerais, le jeudi 12 novembre 2026

ARBRUN Tiphaine,
Maire de La Chevallerais

Signé par : Tiphaine ARBRUN
Date : 13/11/2026
Qualité : Maire